

au problème. La question se pose donc de savoir si l'industrie de l'espadon devrait réellement être placée dans cette situation par suite des tests qu'on a pratiqués. On peut alors se demander ce que valent les tests et s'ils sont exacts. J'aimerais consigner au compte rendu certains passages tirés d'un article paru dans le *Journal d'Ottawa* le 16 février. Cet article est coiffé du titre «The Great Mercury Mistake». Compte tenu de l'importance que revêt cette industrie et du fait que la région atlantique est dans le marasme, nous n'avons pas les moyens de commettre des erreurs qui viendraient ajouter au chômage qui sévit déjà.

Des voix: Bravo!

M. Crouse: Je ne saurais dire où sont réellement les bureaux régionaux qui conseillent le parti libéral. S'ils fonctionnent, monsieur le président, il faudrait qu'ils sachent qu'il y a 675,000 chômeurs au Canada à l'heure actuelle et que la région atlantique a plus que sa part.

Des voix: Bravo!

M. Crouse: Il est temps de cesser de jouer aux politiciens et d'en arriver au cœur de la question. Il est temps que nous tentions de faire quelque chose, non pas pour l'amour de nos partis politiques respectifs mais pour la population du Canada qui nous a délégués ici et qui s'attend que nous fassions quelque chose à propos du problème.

Une voix: Tout ce qu'ils font c'est de rire.

M. Crouse: Certains députés peuvent bien rire. Je lis mon courrier tous les jours. Certaines supplications que je reçois et que je transmets aux membres du cabinet ne sont pas drôles du tout, monsieur le président. Il n'y a pas de quoi rire.

M. Bell: Surveillez votre langage.

M. Crouse: Merci, monsieur le whip. J'essaierai de surveiller mon langage. Je tiens à attirer l'attention des députés sur des déclarations que contient cet article qui se lit comme suit:

Même le meilleur scientifique, qui utilise les instruments les plus sensibles et les plus précis, peut commettre des erreurs.

Dans le cas de ce que l'on appellera peut-être la grande erreur de 1970 à propos du mercure, le public s'est peut-être trop alarmé en apprenant que d'importants produits alimentaires canadiens seraient contaminés.

C'est du moins l'avis de M. Emmanuel Somers, de la Direction fédérale des aliments et drogues.

M. Somers a tenté de tirer les choses au clair lors du symposium spécial sur le mercure dans l'environnement humain, tenu sous les auspices de la Société royale du Canada et auquel ont assisté certaines sommités mondiales de l'hydrargyrisme.

Un chimiste de l'Université de Toronto, M. Robert Jervis, avait déclaré en mai, lors d'une réunion de chimistes à Toronto, qu'il avait découvert un niveau «alarmant» de mercure, d'environ 0,4 partie par million, dans la farine de blé du Manitoba examinée par les autorités fédérales de la santé en novembre précédent.

Le niveau tolérable de mercure dans les produits alimentaires au Canada est de 0,5 ppm. M. Jervis a constaté des niveaux semblables dans les échantillons de blé.

Dès qu'elle a reçu sept échantillons de blé et de farine de M. Jervis, inquiète, la Direction a fait ses propres expériences au cours de l'été. Elle a employé une technique dite d'absorption atomique qui a donné des résultats différant d'environ 1 p. 100 de ceux de M. Jervis. Une analyse ultérieure par activation des neutrons, soit la même technique qu'avait utilisée M. Jervis, a révélés des niveaux aussi bas.

Ainsi, M. Jervis avait relevé un niveau mercuriel de 0,4 ppm dans un échantillon de blé. La Direction et des laboratoires privés ont relevé des niveaux mercuriels de 0,007 et 0,012 ppm dans des parties du même échantillon.

Pareillement, alors que M. Jervis constatait un taux de 0,38 ppm dans la farine, la Direction et d'autres laboratoires ont trouvé des taux mercuriels de 0,007 et 0,010 ppm.

Comme plus ample confirmation, d'après la Direction, une enquête plus vaste sur des aliments achetés en 1969 dans les magasins de la région outaouaise a montré qu'en aucun cas la teneur mercurielle ne dépassait la limite de détection de la technique utilisée, soit 0,02 ppm...

M. Somers a souligné qu'aucune technique d'analyse n'est infaillible.

Il a par ailleurs critiqué les media d'information d'avoir communiqué ce qu'il considère comme des découvertes «ébahissantes» sans fondement.

Ces faits ont d'importantes répercussions sur la situation actuelle. Le ministère fédéral des Pêches a fait subir des essais à l'espadon. Nous ne connaissons pas la méthode qu'ils utilisent, ni la précision de leurs essais. Nous savons, par contre, que les pêcheurs fournissent du poisson au ministère des Pêches, comme dans un cas en particulier, où il s'agissait d'une valeur de \$34 que le gouvernement fédéral ne peut pas payer. On prélève des échantillons de poisson. Le pêcheur qui attend pour vendre son poisson doit, en plus de s'abstenir de vendre sa prise, s'en priver de la quantité prélevée par le gouvernement fédéral pour ses essais. Voilà comment on traite les pêcheurs. Le ministre des Pêches qui assumera la responsabilité de cette industrie devra la faire beaucoup plus sérieusement que maintenant. J'ai lancé des fleurs au ministre cet après-midi, en le qualifiant de meilleur ministre libéral des Pêches que nous ayons jamais eu, mais sa tâche est loin d'être terminée. S'il pense qu'il peut maintenant négliger l'industrie de la pêche et s'occuper d'autre chose, il va avoir des surprises.

Des voix: Bravo!

M. Crouse: Un communiqué distribué le 10 décembre aux députés déclarait:

Les prises hauturières ont augmenté en volume depuis 1960, tandis que les prises provenant de la pêche côtière ont diminué par suite de l'activité de plus en plus intense sur le plateau continental canadien.

Le ministre des Pêches et des Forêts, M. Jack Davis, a déclaré: «Tout en n'étant pas contraire au droit international, les activités des flottilles de pêche étrangères menacent d'épuiser nos bancs de poisson. De vastes zones situées au large des côtes de Terre-Neuve et du Labrador ont été le théâtre d'une pêche excessive et des espèces entières sont menacées de disparition. Cela ne saurait continuer...»

Je suis d'accord à 100 p. 100 avec le ministre que cela doit cesser. Quelle initiative le ministre a-t-il prise depuis la publication de ce communiqué en vue de mettre un terme à la pêche excessive pratiquée au large de nos côtes? J'estime qu'il n'a rien fait. Et quel est le résultat? Le résultat, c'est que nous voyons une autre industrie de la Nouvelle-Écosse péricliter. Je veux parler de l'industrie du poisson salé. Le ministre et son gouvernement ont créé un office du poisson salé. Il était stipulé dans la corporation qu'on établit que les provinces du Canada de l'Atlantique devraient y participer pour pouvoir acheter de la morue salée. En réponse à une question que j'ai posée récemment au ministre, il a déclaré que deux provinces seulement, Terre-Neuve et Québec, étaient